



# COMMUNE DE COLLONGE-BELLERIVE

Accès aux services communaux pendant les fêtes de fin d'année :

➤ **MAIRIE**

*1, chemin du Château-de-Bellerive à Collonge.*

Lundi 24 décembre 2018 : ouvert non-stop de 8h00 à 14h00.

Du mardi 25 décembre 2018 au mardi 1<sup>er</sup> janvier 2019 inclus : fermé.

Mercredi 2 janvier 2019 : réouverture aux heures habituelles.

➤ **ETAT CIVIL « ARRONDISSEMENT CAMPAGNE ET RIVE GAUCHE DU LAC »**

*3, chemin des Rayes à Vézenaz - Téléphone : 022 722 11 80/82.*

Lundi 24 décembre 2018 : ouvert non-stop de 8h30 à 14h00.

Du mardi 25 décembre 2018 au mardi 1<sup>er</sup> janvier 2019 inclus : fermé.

Mercredi 2 janvier 2019 : réouverture aux heures habituelles.

Une permanence sera assurée (pour les naissances et les décès uniquement) aux dates et heures suivantes :

- jeudi 27 décembre 2018, de 9h00 à 11h00
- lundi 31 décembre 2018, de 9h00 à 11h00

➤ **POLICE MUNICIPALE**

*35, chemin du Vieux-Vézenaz à Vézenaz*

Lundi 24 décembre 2018 : ouvert non-stop de 8h00 à 14h00.

Du mardi 25 décembre 2018 au vendredi 4 janvier 2019 inclus : fermé.

Lundi 7 janvier 2019 : réouverture aux heures habituelles.

Pendant cette période, les agents assureront des patrouilles et recevront sur rendez-vous sauf pendant les deux jours fériés du 25 décembre 2018 et du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Une permanence téléphonique sera assurée au 022 752 52 52.

En cas d'urgence, merci de composer le 117, numéro de la centrale de police.





# COMMUNE DE COLLONGE-BELLERIVE

Accès aux services communaux pendant les fêtes de fin d'année :

➤ CIMETIERES

Pour l'annonce d'un décès, prière de contacter un service de pompes funèbres de votre choix qui procédera à l'annonce auprès de la mairie.

- Pompes funèbres générales SA (022 342 30 60)
- Pompes funèbres officielles de la Ville de Genève (022 418 60 00)
- Murith (022 809 56 00)

En cas d'urgence pour les **cimetières uniquement**, vous pourrez contacter le service communal les 26, 27, 28 et 31 décembre 2018 de 9h00 à 11h00 au numéro de téléphone suivant : 079 940 37 51.

➤ LEVÉE DES DECHETS PENDANT LES FETES :

La levée des ordures ménagères « côté Voirons » du mardi 25 décembre 2018 est reportée au lendemain.

La levée des déchets ménagers « côté Lac » du 31 décembre 2018 ainsi que la levée des déchets ménagers « côté Voirons » du 1<sup>er</sup> janvier 2019 sont reportées au 2 janvier 2019.

Pas de levée des déchets de jardin le 2 janvier 2019.

Pas de levées des ordures ménagères les 3 et 4 janvier 2019.

Nous vous remercions de votre compréhension et vous souhaitons de belles fêtes de fin d'année.

